



Schweizer Schiesssportverband  
Fédération sportive suisse de tir  
Federazione sportiva svizzera di tiro  
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6  
CH-6006 Luzern  
+41 41 418 00 10  
info@swissshooting.ch

Lucerne, le 12 juin 2019

## Bulletin d'informations à tous les tireurs et toutes les tireuses au pistolet

La division Pistolet de la Fédération sportive suisse de tir vous informe des modifications dans différents concours, des formalités d'inscription et de décompte et vous communique des informations supplémentaires.

### Concours

#### Concours du jubilé 90 ans Parabellum / 70 ans Pistolet 49

Un concours pour pistolets d'ordonnance est organisé du 15 mars au 30 septembre 2019 sur la base des jubilés des deux modèles connus et populaires de pistolet. Le programme est composé de 2 coups d'essai et de 10 coups individuels sur la cible P10 pour le Pistolet 50m, et d'une série d'essai et d'une série chacune en 50/40/30 secondes sur la cible de tir rapide ISSF pour le Pistolet 25m.

**Chaque participant au Concours du jubilé recevra une médaille du jubilé** – en argent ou en bronze en fonction du nombre de points. Le prix du Concours se monte à 17.00 Fr., dont 1.00 Fr. par feuille de stand va à la société de tir organisatrice. Vous trouverez les documents du concours et pour passer commande en suivant le lien:

<https://www.swissshooting.ch/fr/wettkaempfe/jubilaeums-wettkampf-pistole-2550m-jubi-p2550/>

Etant donné le fait que l'unique édition du Concours du jubilé est très demandée (plus de 250 sociétés de tir inscrites), **le délai d'inscription est prolongé jusqu'à fin juin 2019**. L'envoi des médailles se fera à l'issue du Concours à partir de fin septembre 2019.

---

#### Concours individuel (CI-P25/50)

Les **feuilles de stand de l'année 2019** ont été envoyées en 2019. Par ce procédé, la division Pistolet veut simplifier ce concours et épargner à l'avenir aux fédérations cantonales le stockage des feuilles de stand. Les anciennes feuilles de stand des années antérieures ne sont plus valables et peuvent être jetées. A l'issue du Concours au 30 septembre, il faudra alors renvoyer au Chef de département correspondant le formulaire de décompte ainsi que les feuilles de stands utilisées et celles inutilisées de l'année 2019.

Le prix du Concours se monte à 17.00 Fr., dont 5.00 Fr. vont à la Société de tir organisatrice et 1.00 Fr. à la SCT correspondante. La distinction est une carte-couronne d'une valeur de 10.00 Fr.

## Déroulement des concours de la Fédération

Lors des concours de la Fédération, la division Pistolet envoie les formulaires d'inscription et les informations aux sociétés cantonales de tir (SCT). De nombreuses fédérations cantonales critiquent le travail administratif élevé et considèrent le traitement de la FST via les SCT pour les sociétés de tir comme étant obsolète. Elles souhaitent que les concours de la Fédération, tels que le Concours individuel, soient organisés directement entre la FST et les sociétés de tir. Ce concept a déjà été mis en pratique dans la division Pistolet. Mais une mise en œuvre nécessite un certain temps, car une infrastructure informatique actuelle est incontournable pour un tel processus.

---

## Championnat suisse de sections (CSS-P25/50)

Le Championnat suisse de sections n'a jamais pu atteindre un nombre de participants satisfaisant. A maintes reprises, le nombre de sociétés de tir, qui ont participé dans les différentes catégories, ne s'est même pas monté à 24, nécessaires à l'organisation d'une seconde manche principale. Alors que seules deux finales sur quatre ont pu être organisées en 2017, seul le concours Pistolet 25m de la Ligue nationale A a pu être organisé en 2018.

La division Pistolet a ainsi soumis une requête visant à supprimer ce Concours du calendrier à la fin 2019 et à introduire à la place un concours de la Fédération, qui doit se dérouler en une simple manche. La requête a été rejetée par la Conférence des Présidents du 26 avril 2019.

Une analyse détaillée du Concours peut être consultée en cliquant sur le lien suivant:

[https://www.swissshooting.ch/media/10337/20180910\\_ssm\\_analyse-pistole-2007-2018.pdf](https://www.swissshooting.ch/media/10337/20180910_ssm_analyse-pistole-2007-2018.pdf)

---

## Championnat suisse de groupes Pistolet (CSG-P10/25/50)

**Aucun autocollant de contrôle** n'est distribué pour les manches de qualification des différents Championnats suisse de groupes Pistolet. Les autocollants de contrôle sont nécessaires lors des manches principales et sont distribués aux responsables des groupes qui sont autorisés à prendre le départ ensemble avec le décompte de participation à l'issue des manches de qualification.

Afin que l'invitation pour les Championnats de groupes et les documents parviennent à chaque fois comme il faut au responsable du groupe correspondant, il faut faire attention à ce que ceux-ci soient saisis avec une adresse e-mail correcte sur [www.spgm.ch](http://www.spgm.ch). Les modifications peuvent être faites via le login, qui est mentionné lors de chaque attribution de feuille de stand (e-mail), ou via le login de la société de tir. De la même manière, des absences à court terme du responsable du groupe peuvent être saisies et de nouveau réinitialisées ultérieurement.

## Administration

### Mutation des membres

Si un membre actif A change de société de tir, le statut actif A de l'ancienne société de tir doit être changé en conséquence. Ce n'est qu'après que le membre peut être saisi comme actif A dans la nouvelle société de tir. De telles mutations sont réservées aux responsables des sociétés de tir et ne doivent donc pas être faites par les fonctionnaires de la FST.

---

### Actualité des règlements

Tous les règlements comportent toujours la mention de l'année au cours de laquelle ils ont été réalisés. Cette date reste inchangée tant qu'aucun changement n'a été effectué dans un règlement. Cela signifie que les règlements publiés sur la page d'accueil de la FST ([www.swissshooting.ch](http://www.swissshooting.ch)) sont actuels et en vigueur (même ceux avec une année plus ancienne).

---

### Date de décompte des concours Pistolet

Les dates de début et de fin des concours ainsi que les dates de décompte ont été uniformisées pour les différents concours Pistolet de la Fédération. Par cette mesure, les responsables sont sensés pouvoir effectuer leur travail de manière ciblée dans les cantons et les sociétés de tir. Les Championnats suisses de groupes P10/25/50, dont les dates sont fixées dans les propres dispositions d'exécution, ne sont pas concernés par cette mesure.

---

### Formulaires de commande et de décompte

Les formulaires utilisés pour les différents concours ont été créés dans Excel. Cela permet de simplifier le processus de décompte, car les formules sont stockées dans les cellules colorées. Il est important que ces formulaires restent dans Excel et que le formatage soit conservé. Aucun fichier PDF ne doit être créé, ni aucune formule supprimée. Avant le début du concours, le nombre de feuilles de stand souhaité et, le cas échéant, l'autocollant de contrôle doivent être saisis et le formulaire doit ensuite être envoyé par e-mail au Chef du département responsable.

A l'issue du concours, le responsable note le nombre de feuilles de stand utilisées et éventuellement manquantes et envoie le formulaire avec toutes les feuilles de stand par la poste au Chef de département.

## Personnel

### Changement de la direction de la division: Dölf Fuchs transmet les rennes à Paul Stutz

Fin avril, Dölf Fuchs a transmis les rennes de la direction de la division Pistolet ainsi que de sa fonction à Paul Stutz. Le Chef sortant ainsi que le nouveau Chef de la division souhaitent s'adresser personnellement à tous les tireurs et toutes les tireuses au pistolet ainsi qu'à tous les fonctionnaires:



**Dölf Fuchs,  
Chef de la division Pistolet jusqu'à fin avril 2019**

Je remercie

- tous ceux qui m'ont activement soutenu pendant les huit années qui se sont écoulées.
- les nombreux fonctionnaires dans les cantons et les sociétés de tir pour leur engagement en faveur du tir au pistolet.
- tout spécialement les fonctionnaires, qui se sont engagés avec beaucoup d'entrain pour la promotion de la Relève.
- tous les tireurs et toutes les tireuses au pistolet pour leur fidélité à leur société de tir et leur engagement actif.

Je souhaite

- beaucoup de succès à Paul Stutz en tant que nouveau Chef de division et à son équipe lors de la mise en œuvre des objectifs définis.
- que le tir au pistolet continue de se développer positivement.

Avec mes meilleures salutations

Dölf Fuchs



**Paul Stutz,  
nouveau Chef de la division Pistolet depuis début mai  
2019**

Je me réjouis beaucoup que l'on m'ait confié la division Pistolet au 1er mai 2019. Je souhaite remercier chaleureusement tous les membres et le Comité directeur pour la confiance qui m'a été accordée. Je me réjouis de la période agréable et riche à venir. Cette division se caractérise par une diversité des tâches fascinante, qui va bien au-delà de la dénomination «Pistolet». A mes yeux, il est important de trouver des bonnes solutions ensemble. Cela nécessite d'être prêt à dialoguer et d'être ouvert aux nouveautés. C'est avec cet état d'esprit que je souhaite exercer mon mandat de Chef de division.

Heureusement, mon prédécesseur Dölf Fuchs m'a transmis une division parfaitement organisée et motivée. Avec satisfaction et joie, je peux dire que la division Pistolet, composé de représentants de toutes les distances et de tous les calibres, travaille très bien dans un esprit de camaraderie, avec une acceptation et un respect mutuels.

Avec mes meilleures salutations  
Paul Stutz